Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260120-DP_2026_012B-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_012

Décision du Président
DP_2026_012 – Virement de crédits N°4 – Budget Principal exercice 2025

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les dispositions financières et comptables de la M57,
Vu la délibération 2023.154 du 18 septembre 2023 portant règlement budgétaire et financier,
Vu la délibération 2025.044 du 31 mars 2025 portant vote des budgets primitifs 2025,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** le virement de crédits suivant sur le budget centre culturel :

Chapitre	Article	Signe	Intitulé article	Montant
014	739118	Dépense	Reversement communes	72 116,00
011	61531	Dépense	Entretien, réparations voiries	- 37 682,00
011	617	Dépense	Etudes et recherches	- 34 434,00

- **D'INFORMER** les services de l'Etat
- **DE NOTIFIER** le Trésorier de Fougères Collectivités,
- **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 20/01/2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Gaël BRUNET

